



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS PREFECTURE DE VALENCIENNES

Cabinet  
Véronique SEGUET

Valenciennes, le 18 avril 2014

Tél. dir. : 03 27 14 59 27  
Fax : 03 27 14 59 49  
Courriel : veronique.seguet@nord.gouv.fr

**Commission de Suivi des Sites EPV-ANTARGAZ**

**Réunion du lundi 13 janvier 2014**

**Modifications apportées le 18 avril 2014**

**Participaient à cette séance de travail sous la présidence de M. le Sous-Préfet :**

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| - Luc FERET             | DDTM   |
| - Cédric JABLOWSKI      | S3PI   |
| - Jean-Marc DUPRIEZ     | DREAL  |
| - Cdt Laurent FOUCRIER  | SDIS, Prévention G4  |
| - Cdt Loïc PRUVOST      | SDIS, Direction Prévention                                     |
| - Ldt LENGLEMEL         | SDIS, CIS Douchy   |
| - Thibault CHAUVET      | EPV, chef de dépôt   |
| - Kilian LOUISE         | EPV  |
| - Valérie BLONDEL       | EPV  |
| - Charles DUBUS         | Antargaz   |
| - Nathalie BOISSINOT    | Antargaz   |
| - Alexandre MAILLIARD   | Antargaz   |
| - Bernard BIREMBEAUT    | Mairie de Denain, Conseiller délégué à la Sécurité             |
| - Marie-Claire BAILLEUX | Maire d'Haulchin   |
| - Yvette GARCON         | Mairie de Thiant   |
| - Evelyne MATUSWESKI    | Mairie de Douchy-les-Mines, Conseillère déléguée à la Sécurité |
| - Véronique SEGUET      | sous-préfecture de Valenciennes                                |

Monsieur le Sous-Préfet rappelle les modalités du décret du 7 février 2012 qui instaure les Commissions de Suivi de Site en fusionnant les ex-CLIS et ex-CLIC.

Marie-Claire BAILLEUX, Maire d'Haulchin, est désignée Présidente de la CSS.

Yvette GARCON, représentante des riverains, Evelyne MATUSZEWSKY, représentante des collectivités territoriales, Alexandre MAILLIARD, représentant du personnel et Thibault CHAUVET, représentant des industriels sont désignés membres du bureau de la CSS au titre des différents collèges.

## **1 - Bilan du Système de Gestion de la Sécurité d'EPV**

Thibault CHAUVET indique que les Entrepôts Pétroliers de Valenciennes ont mis à jour l'étude de dangers et le POI (Plan d'Opération Interne) en 2012-2013. En outre, des investissements « sécurité » ont été consentis en 2013 à hauteur d'un million d'euros. Le site a notamment opté pour un dispositif d'extinction directe, afin de devenir parfaitement autonome en matière de défense contre l'incendie.

EPV a participé à l'élaboration de la plaquette d'information du public sur les risques inhérents aux exploitations industrielles du Hainaut Cambrésis Douaisis.

Outre quatre accidents du travail, depuis 2012, le site a recensé deux incidents : l'épandage de 300 litres de fioul au Poste de Contrôle de Chargement et un accident de la circulation (un véhicule particulier s'étant encastré dans la clôture extérieure du site).

Marie-Claire BAILLEUX s'étonne que tous les événements censés protéger les cuves n'aient pas été installés, conformément aux préconisations de la DREAL. Thibault CHAUVET explique qu'entre-temps, un arrêté ministériel est paru, qui exonère les cuves de plus de 20 mètres de diamètre de ces dispositions.

Le Commandant Laurent FOUCRIER signale que le SDIS n'a pas connaissance des plans communaux de sauvegarde des communes d'Haulchin et Douchy. Les services de la sous-préfecture lui transmettront ces documents.

Le Commandant Laurent FOUCRIER souhaite tester le 2<sup>ème</sup> accès au site en présence de représentants d'EPV et d'Antargaz afin de s'assurer qu'il permette le passage des véhicules de secours et qu'il est correctement fléché.

Nathalie Boissinot explique que les terrains en question appartiennent dorénavant à SITA et TOTAL, ce qui explique qu'ils soient clos par un cadenas. Si une convention est en cours d'élaboration avec SITA afin de permettre l'accès au site, Total a opposé une fin de non-recevoir à la demande formulée par ANTARGAZ, arguant que créer une servitude amoindrirait la valeur vénale de ces terrains.

Monsieur le Sous-Préfet invite les deux exploitants à prendre les précautions nécessaires pour s'assurer de la sécurité de leurs sites, y compris en négociant les accès dès la vente de terrains.

Nathalie Boissinot explique qu'initialement, ces terrains appartenaient au même groupe ELF, de ce fait, aucune servitude n'avait été prévue. Les deux sociétés appartenant au même groupe, aucune servitude n'avait été prévue. Confronté aux réticences de Total, le nouveau propriétaire, Antargaz a étudié la possibilité de créer un autre accès « pompiers », mais ce passage s'avère le plus judicieux.

Le Commandant Laurent FOUCRIER souligne l'absolue nécessité d'effectuer une reconnaissance sur cette zone avant d'y engager des véhicules du SDIS.

Nathalie Boissinot précise que le parcours situé chez SITA sera balisé, contrairement aux terrains appartenant à Total, soit environ 200 mètres non-fléchés à parcourir depuis l'entrée. En l'absence de solution amiable, Antargaz se trouvera dans l'obligation d'engager une action judiciaire à l'encontre de Total.

Le Commandant Laurent FOUCRIER vient de recevoir la version 2012 du POI d'EPV, il convient de rencontrer l'entreprise le 29 janvier à 9h afin d'analyser ce document. Par ailleurs, il invite les deux sites industriels à planifier leurs exercices sur l'année, afin d'éviter de concentrer l'activité du SDIS à la fin de l'année.

Le Lieutenant LENGLEMEZ signale que le stationnement fréquent de poids lourds à proximité directe de l'hôtel situé sur Haulchin et de la station-service maximise le risque d'incendie.

Thibault CHAUVET précise que l'accident de circulation a été causé par le stationnement d'un de ces poids-lourds.

Marie-Claire BAILLEUX a demandé que le Département prévoie un parking destiné aux poids-lourds à l'occasion de rénovation de la route départementale.

Monsieur le Sous-Préfet invite le SDIS à fixer une date du passage de la commission de sécurité dans l'établissement hôtelier.

## **2- Bilan du Système de Gestion de la Sécurité d'Antargaz**

Nathalie Boissinot rappelle qu'Antargaz assure la réception, le stockage et l'expédition du gaz à destination de cinq départements. Ni la configuration du site, ni les risques inhérents à l'activité n'ont évolué. L'étude de dangers doit être mise à jour au début de l'année 2014.

En 2012-2013, le site a acquis un système « homme mort » pour le poste de déchargement, un détecteur-limiteur d'emplissage et a rénové le compresseur GPL.

Les investissements programmés en 2013-2014 concernent la remise en état du compresseur GPL et des pompes GPL « chargement camion », ainsi que la télésurveillance. En effet, le site n'est pas autorisé à loger la famille d'un gardien à demeure sur le centre emplisseur à compter d'août 2016. Les alarmes sont donc reportées, avec plusieurs niveaux d'astreinte.

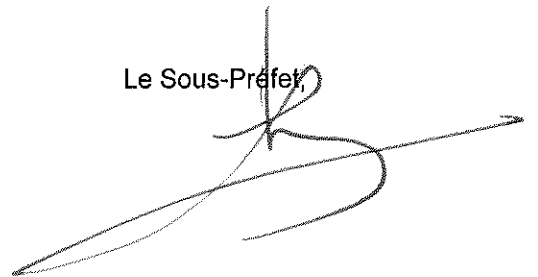
Le Commandant Laurent FOUCRIER souhaite que le SDIS dispose d'un numéro de téléphone unique afin de recevoir une éventuelle alerte de l'extérieur.

Nathalie Boissinot ne déplore aucun incident industriel sur la période.

Un exercice POI a été réalisé au mois d'octobre, ainsi qu'une alerte POI inopinée, le 3 septembre 2013.

Le Commandant Laurent FOUCRIER et les représentants d'Antargaz conviennent de se rencontrer le 21 janvier au matin afin d'examiner le POI.

Le Sous-Préfet



Franck-Olivier LACHAUD